



AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT

Lors d'une séance ordinaire du conseil d'arrondissement de LaSalle, qui sera tenue le 29 septembre 2025, à 19 h, dans la salle du conseil située au 55, avenue Dupras, LaSalle, le conseil statuera sur la demande de dérogation mineure au Règlement de zonage numéro 2098 concernant l'immeuble suivant :

**6797, boulevard Newman (lot 6 386 715)
Affichage commerciale**

Autoriser 5 enseignes rattachées au bâtiment alors qu'une seule enseigne rattachée au bâtiment est autorisée en vertu du Règlement de zonage 2098, art. 10.2.2.1, al. 1 (a) et d'autoriser une superficie maximale d'affichage de 80 m² par établissement commercial alors que la superficie maximale d'affichage pour installer une enseigne supplémentaire rattachée au bâtiment est de 10 m² en vertu du Règlement de zonage 2098, 7.4.7, al. 1 (d).

DONNÉ À LASALLE, ce 12 septembre 2025.

Simon PROVOST-GOUPIL
Secrétaire d'arrondissement